

REPUBLIQUE DU CONGO  
---  
MINISTERE DU TOURISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE  
---  
AMBASSADE DE FRANCE  
AU CONGO

**FEUILLE DE ROUTE  
POUR UNE COOPERATION RENFORCEE DANS  
LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT**

Mars 2019



*Ray*

## Introduction

Le secteur environnement-climat est l'un des trois secteurs prioritaires d'intervention, avec l'enseignement supérieur-recherche et la santé, retenus par les Présidents Denis SASSOU NGUESSO et Emmanuel MACRON, en marge du dernier sommet de la Francophonie d'Erevan, en octobre 2018.

La présente feuille de route a pour objet d'identifier les domaines et modalités d'intervention pour une coopération renforcée dans le secteur environnement-climat, sur la période 2019-2021.

### 1) Contexte et situation de référence

- Le Congo est couvert à 65% par la forêt et dispose d'un réseau hydrique exceptionnel en Afrique. Cet important massif forestier, et la biodiversité qu'il abrite, constituent pour le pays un enjeu stratégique majeur. Le Congo doit en effet **concilier, dans sa trajectoire de développement durable, la préservation de ce capital naturel exceptionnel et la mise en valeur des services environnementaux qu'il délivre**, pour consolider les bases d'une économie diversifiée.

Le Congo est Partie aux principaux accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement et notamment aux conventions de Rio et au Protocole de Kyoto.

- **Le Congo a fait de la gestion durable des forêts la base de sa stratégie sectorielle.** Il est l'exemple type de pays à couverture forestière élevée et à faible taux de déforestation (HLFD) au centre de la stratégie pour l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris (réchauffement <2°C). Le Congo s'est investi dès 2006 dans le processus REDD+ (réduction des émissions par la déforestation et la dégradation forestière évitées). Pour guider les investissements REDD+, la République du Congo a défini une Stratégie Nationale REDD+ qui établit les objectifs, les axes prioritaires d'investissement, les arrangements institutionnels et le cadre de mise en œuvre. Pour lancer la mise en œuvre de cette Stratégie, la République du Congo a élaboré un plan d'investissements ambitieux, qui vise à obtenir un soutien financier d'une multitude de bailleurs de fonds internationaux. D'ailleurs, celui-ci **vient d'être validé par le conseil d'administration de l'initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI)**, actuellement présidée par la France.
- **Le Congo a bénéficié d'un appui de la France pour la rédaction de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN)** soumise à la Cop 21 Climat (décembre 2015). La République du Congo a pris des engagements afin de réduire un scénario bas-carbone conditionnel (dépendant de l'appui de la communauté internationale), les émissions de GES d'environ 48% en 2025 (soit 8MteqCO<sub>2</sub>), et 54% en 2035 (soit 19MteqCO<sub>2</sub>) par rapport au scénario tendanciel. Ces engagements de réduction des émissions de GES ciblent en priorité les émissions de GES hors stockage de carbone par la biomasse. Les secteurs concernés sont : les activités forestières et de reboisement, l'agriculture, les mines et cimenteries, l'énergie et les hydrocarbures.

Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) a souligné la **vulnérabilité du pays** face aux effets du changement climatique, au regard principalement de **l'érosion côtière et pluviale et du changement de pluviométrie**. **L'adaptation constituera une dimension essentielle de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Congo.**

Le Congo fait appel aux bailleurs de fonds internationaux pour solliciter des financements du Fonds Vert Climat. L'AFD, au côté de la FAO et du PNUD, est accréditée au FVC. Le document de projet de **mise en œuvre de la CDN du Congo dans le secteur de l'utilisation des terres et de la forêt** (FAO/AFD) à soumettre au FVC est en train d'être élaboré.

- Suite au 1<sup>er</sup> sommet africain de l'action tenu lors de la COP 22 climat à Marrakech et qui a consacré la création de trois commissions climats dont celle du Bassin du Congo, **la République du Congo qui préside aux destinées de cette commission et coordonne ses activités a lancé l'initiative de création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo** (promotion de l'économie bleue avec pour finalités la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la gestion durable des écosystèmes aquatiques et forestiers).

La problématique de **l'affectation des terres et de la préservation des écosystèmes est devenue hautement stratégique, suite à la mise en évidence de tourbières tropicales** dans la cuvette centrale du Bassin du Congo (pour un tiers au Congo et deux tiers en RDC), **gigantesque puits de carbone**. La République du Congo est préoccupée par la gestion durable de cet écosystème particulier et a signé en mars 2018 la Déclaration de Brazzaville avec la République Démocratique du Congo et l'Indonésie pour une gestion durable de ces tourbières.

- Le Congo a développé un réseau d'aires protégées (17 AP) couvrant 13% du territoire national. **La préservation de la biodiversité et du capital naturel reste un enjeu majeur** compte tenu des difficultés de gestion de ces AP, de la persistance de l'exploitation illégale, du braconnage et des trafics d'espèces protégées, de la surexploitation des stocks halieutiques, de la destruction des habitats naturels, **à la suite de mises en valeur incontrôlées dont les impacts ne sont pas suffisamment évalués et pris en compte.**
- Le Congo a engagé le processus de révision du cadre légal lié aux secteurs de la forêt et de l'environnement. La loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier a été révisée et le nouveau projet a été approuvé par le gouvernement et transmis au parlement pour examen.

De même, la révision de la loi 003-91 du 21 avril 1991 suit son cours. Elle tiendra compte des nouvelles thématiques telles que les changements climatiques, le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques, etc.

## 2) Les actions en cours

### A) Rappel

- **Le projet « appui aux paysages forestiers du Nord Congo »** (coût total 10,2 millions d'euros, 6 M€ AFD-C2D) (démarrage 2018) vient consolider l'action que l'AFD mène de longue date dans le Nord Congo pour la préservation et la gestion durable des forêts, à travers l'aménagement forestier.
- **Le projet filière agricole** (8 M€ AFD-C2D- 2018) présente des co-bénéfices climat majeurs par son approche agriculture durable et par ses contributions au plan d'affectation des terres.
- **L'AFD apporte un soutien à la mise en application de l'APV FLEGT** (forestry law enforcement, governance and trade) sur des crédits délégués du DFID.
- le Congo est partenaire du programme Sud Expert Plante/Développement Durable (SEP2D), projet inter Etats sur financements AFD, FFEM, MEAE (5 M€ - amélioration des politiques publiques et des pratiques des entreprises pour la conservation, la lutte contre les dégradations, la restauration, la valorisation du patrimoine végétal du Sud).
- **Le projet sous-régional DYNAFFOR** (FFEM -2 M€) intervient dans le **Nord Congo** (dispositifs de recherche appliquée, amélioration des connaissances sur la dynamique forestière).

- Suite à la signature de la **convention de financement de la facilité Adapt'Action en juin 2018 (2 M€ - AFD)**, le projet Adapt'Action a débuté en octobre 2018 et se construit autour de 3 axes qui ont pour objectifs de renforcer les capacités de résilience des écosystèmes et des populations face aux effets néfastes du changement climatique notamment sur l'érosion hydrique, l'érosion côtière et l'agriculture.
- **Une mission exploratoire a eu lieu en 2018 (COFREPECHE)** pour la redynamisation de la recherche en **océanographie – halieutique** (diagnostic, plan d'action / formation, stratégie de partenariat et de financement).
- On mentionnera enfin des appuis divers à des projets de recherche ponctuels via des bourses et un soutien aux échanges (hydrologie, SEP2D, Ecologie tropicale).

#### B) Les points d'attention

- La **capacité intersectorielle du Ministère du tourisme et de l'environnement devrait être affirmée et renforcée**, dans le cadre d'un plan climat, dans le pilotage des procédures d'études d'impact environnemental et social et dans l'agrément des projets d'investissement, notamment (i) aménagement et désenclavement des sites écotouristiques ruraux (aires protégées) et urbains (parcs zoologiques et jardins botaniques dans les grandes villes); (ii) aménagement et assainissement des cours d'eau urbains; (iii) lutte contre l'érosion urbaine et développement de l'économie circulaire/économie des déchets urbains; (iv) projets dans les secteurs minier et agricole.
- Le **cadre de concertation multisectoriel piloté par la Primature**, mis en place dans le cadre de l'initiative CAFI, **doit démontrer son efficacité** dans la négociation de la lettre d'intention et dans le suivi des engagements pris par le gouvernement.
- Les actions dans le secteur de la recherche, le plus souvent liées à des réseaux de relations individuelles, doivent évoluer **vers une recherche finalisée, organisée dans un cadre institutionnel clair et des programmes structurés**, articulés avec le plan d'action enseignement supérieur (feuille de route sectorielle).
- La connaissance et la surveillance des milieux ainsi que la disponibilité de séries de données doivent progresser significativement pour que le Congo **soit en capacité de construire des stratégies cohérentes et de répondre à ses obligations multilatérales de notification et de production de rapports**.

#### 3) Perspectives et nouvelles interventions 2019-2021

- **Poursuivre les projets à co-bénéfices climat** déjà engagés (paysages forestiers, filières agricoles, APV-FLEGT, Sud Expert Plante, DYNAFOR). – démarrage 2019 et mise en œuvre 2019- 2021
- Formuler des projets à présenter au Fonds Vert Climat (**utilisation des terres et forêts**) - document de projet disponible fin 2019.
- **Mettre en œuvre les appuis de la facilité Adapt'Action (AFD 2 M€)** : 1) gouvernance climat, 2) déclinaison de la CDN dans les politiques publiques sectorielles 3) préparation de programmes structurants (études des vulnérabilités, érosions côtières et urbaines, investissement agricoles) – 2019-2020.

- Mettre en œuvre les projets de drainage de Brazzaville et Pointe Noire (AFD) comprenant des composantes de **renforcement**, respectivement, **du service météorologique (1 M€) et du service hydrologique national (10 M€)** – démarrage 2019, mise en œuvre 2019 – 2021.
- **Initiative CAFI** : approuver la lettre d'intention CAFI et définir des projets d'appui, avec un focus prioritaire sur l'affectation des terres. lettre d'intention : 1<sup>e</sup> semestre 2019, projets d'appui : 2<sup>e</sup> semestre 2019, mobilisation financement : 2020
- **Accompagner le renforcement de capacités des cadres du Ministère du Tourisme et de l'Environnement** sur les enjeux des politiques publiques environnementales, leur conception et leur opérationnalisation (expertise, ateliers) 2019-2021.
- **Favoriser les échanges d'expériences et les partenariats** avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère français de la transition écologique (MTES) et l'Association française de prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) en appui à la définition d'une stratégie nationale de prévention des risques (objectif 5 du Cadre de Sendai) contacts : 2019, stratégie : 2020.
- Accompagner le **renforcement du cadre réglementaire et opérationnel des procédures d'études d'impact** (expertise, échanges d'expérience avec MTES et pays de la sous-région) – 2019-2020.
- Accompagner une **participation du Congo aux initiatives environnement-climat** de l'Agenda pour l'action : Alliance solaire internationale (ASI), Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI), Pacte Mondial pour l'environnement, Pacte Mondial sur l'eau (CICOS et coopération sur les systèmes d'information sur l'eau) - 2019-2021.
- Accompagner le Congo en tant que pays assurant **la présidence et la coordination technique de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo** - 2019-2021.
- Accompagner le Congo dans sa **politique de renforcement des formations et des filières de l'environnement et de la gestion des enjeux climatiques**, en cohérence avec les objectifs de coopération renforcée dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, **y compris dans le domaine des tourbières.** - 2019-2021.
- Accompagner le Congo dans **la gestion des aires protégées** (désenclavement des aires protégées, développement de l'économie des territoires riverains des aires protégées et développement des services économiques des aires protégées dans l'esprit de partenariats public-privé) et **le respect des engagements internationaux** pris pour la préservation des espèces sauvages (CDB, CITES) - 2019-2021.
- Faire progresser, à travers **un appui à la structuration de la recherche**, la capacité d'élaboration des rapports environnementaux, l'acquisition et l'interprétation des données sur l'environnement économique et naturel (Télé-détection, géo sciences, écosystèmes, stocks de biodiversité, impacts environnementaux) :
  - ✓ **Faciliter un retour des instituts de recherche français** leaders sur les questions d'environnement, de climat et de développement durable (CNES, IRD, CIRAD, MNHN, Institut Pasteur, BRGM...) en lien avec la feuille de route enseignement supérieur recherche - 2019-2021.
  - ✓ **Elargir les partenariats universitaires et intensifier les bourses de thèse**, en maintenant les appuis SCAC (5 boursiers par an) et en développant une offre de bourses de thèse

sous gestion Campus France sur financement privé et/ou public congolais - consolidation appui : 2019 - nouvelle offre : 2020 - 2021.

✓ En cohérence avec la feuille de route pour une coopération renforcée dans le secteur enseignement supérieur - recherche :

- Appuyer le renforcement des capacités techniques et en équipement des structures de recherche scientifique.

- Appuyer la redynamisation de la recherche océanographique.

#### 4) Modalités d'intervention

##### • Partenariat et échanges d'expérience :

✓ Visite en France de la Ministre du Tourisme et de l'Environnement et venue au Congo du Ministre d'Etat français de la Transition écologique et solidaire ;

✓ Visites en France de responsables de département techniques et de laboratoire de recherche (contacts inter-institutions, inter-établissements).

• Identifier des institutions de recherche françaises, des universités et des entreprises partenaires, renforcer les partenariats publics-privés dans le cadre de la RSE et des contrats de concessions.

• Mobiliser le réseau Alumni des diplômés du système d'enseignement supérieur pour identifier des porteurs de projets.

• Identifier des groupes de personnalités référentes pour accompagner la promotion des actions programmées dans la feuille route.

• Favoriser l'insertion dans les dynamiques régionales et les relations avec les pôles d'expertise dans la sous-région.

• Assurer une cogestion du cadre d'intervention, entre la France et le Congo, avec une attention particulière sur les points suivants :

✓ Maintien d'un dialogue intersectoriel efficace sur la mise en œuvre de la CDN et la prise en compte des questions environnementales dans les différents secteurs ;

✓ Dynamique d'élaboration des rapports sur les engagements pris par le Congo dans le cadre des Conventions internationales (communications nationales, stratégies/plans d'action, suivi d'exécution) ;

✓ Respect des lois et réglementations, contrôles et poursuite des contrevenants ;

✓ mobilisation des budgets publics dans les ministères sectoriels, l'Université et les instituts de recherche.

• Favoriser l'accès numérique aux thèses universitaires soutenues en France sur l'environnement, les ressources naturelles et les enjeux du développement durable au Congo, notamment celles présentées par les étudiants congolais.

• Mettre en place un cadre permanent d'échange entre les chercheurs congolais et français dans le domaine de l'environnement et de l'écotourisme.

6 *lmj*

## Conclusion

Cette coopération renforcée permettra, en cohérence avec le Programme National de Développement de la République du Congo (PND 2018-2022), une mise en synergie des partenariats et des ressources pour contribuer efficacement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable au Congo (Agenda 2030) et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Fait à Brazzaville, le 26 mars 2018

Pour le Ministère du Tourisme  
et de l'Environnement



Arlette SOUDAN-NONAUT

Pour l'Ambassade de France



Bertrand COCHERY